



Mardi 18 septembre 1979,
à 15 h 15

NEW YORK

SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la trente-quatrième session par le chef de la délégation colombienne	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation . . .	1
Allocution de M. Indalecio Liévano, président provisoire, chef de la délégation colombienne	1
Point 103 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions	2
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale a) Nomination des membres de la Commission de vérifi- cations des pouvoirs	3
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président de l'Assemblée générale	3
Point 103 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (suite)	8
Point 19 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Na- tions Unies	8

Président : M. Salim Ahmed SALIM
(République-Unie de Tanzanie).

POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

**Ouverture de la trente-quatrième session par le chef
de la délégation colombienne**

1. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de
l'espagnol*) : Je déclare ouverte la trente-quatrième session
ordinaire de l'Assemblée générale.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de
l'espagnol*) : J'invite les représentants à se lever et à obser-
ver une minute de silence consacrée à la prière ou à la médi-
tation.

Les représentants, debout, observent le silence.

**Allocution de M. Indalecio Liévano, président
provisoire, chef de la délégation colombienne**

3. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de
l'espagnol*) : En vertu d'une tradition illustre, je voudrais

m'adresser brièvement à l'Assemblée générale en ma qua-
lité de président de la trente-troisième session ordinaire.
Cette tradition donne à ceux qui ont été choisis par les Etats
Membres l'occasion de communiquer à l'Assemblée les
impressions qu'ils ont recueillies, en occupant cette place
privilegiée, sur les importantes questions qui préoccupent
les peuples et qui risquent de mettre en danger la paix inter-
nationale.

4. Le prestige de l'Organisation des Nations Unies en tant
que tribune naturelle pour discuter des problèmes de l'humani-
té n'a jamais été aussi grand. L'Organisation a acquis un
caractère universel avec l'admission de nombreux Etats qui
représentent diverses formes d'organisation politique et
économique et qui, en conséquence, lui donnent le carac-
tère pluraliste que recherchaient ses fondateurs. Cette
assemblée très variée d'Etats, juridiquement égaux et dis-
posant chacun d'une voix que nul ne peut réduire au silence,
est l'élément qui fait de cette enceinte le milieu propice pour
identifier les problèmes — au lieu de refuser de les voir —
comme pour trouver des solutions pacifiques aux différends,
grands et petits, que provoque l'opposition entre des inté-
rêts divergents. On a vu qu'il est difficile de négocier en
dehors de l'Organisation des Nations Unies. Cela est vrai
également lorsqu'on croit de bonne foi que des problèmes,
qui ont été soumis à l'Organisation parce qu'ils mettent en
jeu la paix mondiale, peuvent se transformer en une simple
querelle bilatérale. En fait, aujourd'hui, il y a fort peu de
différends bilatéraux dans le monde. Les conflits qui, à notre
époque, mettent la paix en danger ne sont pas de simples
incidents de frontière, car ils nous touchent tous, en raison
de la situation stratégique des régions où ils se produisent
ou parce qu'ils mettent en jeu des principes philosophiques
et juridiques qui éveillent des sentiments passionnés chez les
peuples. Il n'est pas rare que des négociations sur des sujets
précis entre nations aient comme cadre de référence des
documents établis par l'Assemblée générale ou par le Con-
seil de sécurité, instances auxquelles, après bien des détours,
il faut revenir pour arriver à un règlement satisfaisant.
Au fil des années, et peut-être d'une façon qui peut sem-
bler imperceptible, l'Assemblée générale, le Secrétariat
ainsi que les autres organes principaux de l'Organisation
des Nations Unies ont acquis une grande expérience des
négociations, ont appris à doser judicieusement les échanges
d'idées et ont perfectionné les méthodes visant à obtenir
des compromis et à éviter les affrontements. C'est un signe
de maturité de la part d'un système qui commence à porter
des fruits durables en ce qui concerne la préservation de la
paix et de la sécurité internationales.

5. Dans un monde où le vent de l'histoire a renversé des
institutions et des idées qui avaient permis d'organiser
pendant des siècles la vie des sociétés, multipliant ainsi les
conflits et les déplacements géographiques du pouvoir,
seule une organisation comme l'ONU est susceptible de
créer les conditions propices pour prévenir les catastrophes
qui peuvent affecter l'humanité à un moment où la science

et la technique — produits suprêmes de l'intelligence humaine — ont doté les Etats d'armes d'une telle force dévastatrice que, si elles étaient utilisées dans une minute de folie, elles compromettraient la survie même de l'espèce.

6. La paix et la sécurité mondiales sont, de ce fait, la grande cause que défendent les Nations Unies. C'est ainsi que nous le ressentons, 40 ans après le déclenchement de la seconde guerre mondiale, avec l'agression d'un pays héroïque et désarmé, la Pologne — cette guerre qui a été pour l'humanité l'expérience la plus cruelle qu'elle ait connue, entraînant le sacrifice de millions de vies et l'apparition d'une atmosphère de haine qui a ébranlé toutes les formes de culture et de civilisation que l'on avait créées jusque-là.

7. Certains signes que l'on décèle dans les négociations qui se poursuivent ici à la recherche d'instruments juridiques visant à garantir cette paix nous permettent de nous sentir optimistes. Il en est de même du climat dans lequel se déroulent les conversations sur le désarmement et, surtout, de la conviction générale qu'il est nécessaire de parvenir à des accords sur la limitation de la production et de la vente des armes nucléaires ou classiques. Mais il reste un sujet très justifié de préoccupation : la dépendance économique, toujours plus grande, de certains pays industrialisés à l'égard de la production et de la vente d'armements. Il y a de même unanimité dans la protestation contre la course aux armements, qui oblige des Etats dotés de faibles ressources économiques à engager dans l'achat incessant d'instruments de guerre une partie importante de leur budget, qu'ils devraient plutôt consacrer à améliorer la situation sociale de leur peuple.

8. De même, certains signes de mauvais augure que l'on relève dans la vie économique ne laissent pas d'inquiéter la communauté internationale. Une matière première que l'on croyait inépuisable et que, de ce fait, certaines sociétés hédonistes ont gaspillée et continuent de gaspiller de façon fort imprévoyante — le pétrole — commence à se faire rare. Et le prix de cette matière première, bien entendu, commence à monter sur tous les marchés. Nous découvrons que les formes de civilisation reposant sur cette matière première d'origine fossile sont menacées de mortalité, et il faut sans aucun doute nous préparer à un avenir fort incertain. Cela vaut surtout pour les pays en développement qui, de par la forme de leur système économique et du fait de la pénurie de devises, ne vont pas pouvoir payer la lourde note de combustibles. Cette circonstance nouvelle et imprévue augmentera les différences injustes qui affectent les pays en développement.

9. Parallèlement à cette situation, nous devons rappeler le peu de progrès obtenus lors de la CNUCED comme aussi dans les négociations de ce qu'on appelle le dialogue Nord-Sud. Cette impasse est très décourageante, car les pays en développement ont vu les plans qu'ils avaient élaborés pour améliorer les conditions de vie de leurs populations s'évanouir en fumée devant la détérioration des termes de l'échange, le néo-protectionnisme des pays riches, l'avarice dont font preuve certains Etats puissants dans le transfert des techniques et leur froid égoïsme. Nous espérons qu'à la session extraordinaire de l'Assemblée générale de 1980, consacrée à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, il sera possible de concilier les positions antagonistes et d'arriver à un accord par consensus, qui débouchera sur un progrès notable vers une plus grande justice dans les relations économiques internationales.

10. La session ordinaire qui se termine aujourd'hui a été caractérisée par le fait que le débat général a vu intervenir

le nombre d'Etats le plus élevé de l'histoire de l'Organisation, de même que par le fait qu'elle a consacré son attention, avec une ferveur toute spéciale, à l'étude de problèmes qui sont loin d'être neufs mais qui n'en sont pas moins très importants : la situation mouvante au Moyen-Orient, la défense des droits inaliénables du peuple palestinien, la libération de la Namibie, la lutte contre l'*apartheid* et la stabilité de la situation en Extrême-Orient; en outre, on a vu le retour prometteur, dans certaines régions, à des régimes politiques dont la réapparition signifie le respect de la personne humaine et des droits qui lui sont inhérents. Pour encourager ce processus, les pays latino-américains, après avoir vu le rapport, présenteront à l'Assemblée générale un projet d'aide à l'intention du Nicaragua, pays héroïque d'Amérique centrale qui a payé, en vies humaines et en dommages matériels, sa volonté inébranlable d'obtenir sa liberté politique.

11. Au début de la nouvelle session, nous avons un ordre du jour provisoire qui compte 124 points, couvrant les principaux problèmes qui préoccupent aujourd'hui les Etats. Certains de ces points revêtent une importance majeure pour la préservation de la paix et de la sécurité internationales, d'autres sont essentiels pour obtenir une répartition plus juste des richesses de la terre et d'autres encore visent à assurer aux peuples leur indépendance et l'exercice de leur droit à l'autodétermination ou à créer des conditions permettant à l'être humain de vivre dans un climat de dignité et conformément à sa haute condition spirituelle. Grâce à l'expérience que j'ai acquise au cours de l'année où j'ai assuré la présidence de l'Assemblée générale, je ne doute pas un seul instant que les délégations qui participent à cette session travailleront avec leur ardeur, leur expérience et leur dévouement habituels, afin d'assurer le bien-être des peuples du monde.

12. Avant de conclure, permettez-moi d'associer l'Assemblée générale à l'émotion que suscite chez nous tous le décès de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Poète, guerrier, homme d'Etat, meneur de son peuple, il appartient sans nul doute à la génération des dirigeants africains qui, ces dernières années, ont conduit leurs nations jusqu'à l'indépendance, pour assumer pleinement leur destin politique.

13. Il ne me reste plus qu'à exprimer à nouveau ma reconnaissance, au nom de mon pays, la Colombie, et en mon nom propre, pour l'honneur que l'on m'a fait en m'élisant en 1978 Président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cette distinction est un sujet de fierté pour quiconque la reçoit, quels que soient ses mérites et ses réalisations, et je garderai un souvenir profondément reconnaissant de la déférence et de la cordiale sympathie que m'ont toujours manifestées, ensemble ou séparément, les délégations des Etats Membres de l'Organisation.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

14. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais, conformément à la pratique établie, appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/34/474, qui contient le texte d'une lettre que m'a

adressée le Secrétaire général pour informer l'Assemblée que trois Etats Membres sont en retard dans le paiement de leur quote-part aux Nations Unies, au titre de l'Article 19 de la Charte.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale :

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

15. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En conséquence, je propose que, pour la trente-quatrième session, la Commission de vérification des pouvoirs comprenne les Etats Membres suivants : Belgique, Chine, Congo, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Pakistan, Panama, Sénégal et Union des Républiques socialistes soviétiques. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

Il en est ainsi décidé (décision 34/301).

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Election du Président de l'Assemblée générale

16. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée générale à procéder à l'élection du Président de la trente-quatrième session de l'Assemblée.

17. En vertu de l'article 92 du règlement intérieur, toutes les élections doivent avoir lieu au scrutin secret et il n'est pas fait de présentation de candidatures.

18. Après consultation avec les groupes régionaux, je voudrais cependant proposer que, sans que cela constitue un précédent, l'Assemblée accepte de renoncer à l'application de l'article 92 pour cette élection particulière et que nous élisons le Président de la trente-quatrième session par acclamation, nous fondant sur le fait que sa candidature a été appuyée par tous les groupes régionaux. Puis-je considérer que l'Assemblée générale adopte cette proposition ?

Il en est ainsi décidé.

19. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare, par conséquent, M. Salim Ahmed Salim, de la République-Unie de Tanzanie, élu président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale.

M. Salim Ahmed Salim (République-Unie de Tanzanie) est élu par acclamation président de l'Assemblée générale (décision 34/302).

20. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE (*interprétation de l'espagnol*) : Je présente mes sincères félicitations à M. Salim et je l'invite à venir prendre la présidence.

M. Salim prend la présidence.

21. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je suis profondément ému de la confiance que m'a témoignée l'Assemblée générale en m'élisant à la présidence de sa trente-quatrième session. Je considère cette décision una-

nime comme un hommage et un honneur rendus à mon pays, la République-Unie de Tanzanie, dont le gouvernement et le peuple ont toujours résolument appuyé l'Organisation des Nations Unies et activement coopéré à l'application des principes et des objectifs qu'incarne notre organisation. Mon élection au poste de président est également une marque d'estime pour mon continent et pour l'Organisation de l'unité africaine qui, par la confiance qu'ils m'ont témoignée, ont rendu cette élection possible.

22. La présidence de l'Assemblée générale constitue une lourde responsabilité. Mais, en l'assumant, je suis une tradition et une lignée de personnalités éminentes dont je ne peux que m'efforcer d'égaliser les qualités d'excellence et dont j'entends mettre à profit l'expérience et la sagesse.

23. Je sais aussi que je peux compter sur les conseils et la coopération de mon prédécesseur immédiat, M. Liévano, de la Colombie, qui a assumé la présidence de la trente-troisième session avec beaucoup de distinction, de dévouement et de talent. En reconnaissant sa contribution, je rends hommage à un diplomate éminent et à un remarquable défenseur de la justice et de l'amitié internationale.

24. J'ai l'honneur et le privilège de représenter mon pays à l'Organisation depuis plus de neuf ans maintenant, au cours desquels j'ai eu non seulement l'occasion de connaître de plus près l'Organisation des Nations Unies, ses succès et ses défaillances, mais également la chance exceptionnelle de faire la connaissance — et de former avec elles des liens d'amitié et de coopération — de maintes personnalités éminentes dont un grand nombre se trouvent aujourd'hui au sein de cette Assemblée. Parmi les relations auxquelles j'accorderai toujours une valeur exceptionnelle, je mentionnerai mon étroite association avec le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim. J'ai eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec lui sur de nombreuses questions qui intéressent tous les Membres de l'Organisation, en ma qualité de président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et pendant la période durant laquelle j'ai eu l'honneur de représenter la République-Unie de Tanzanie au Conseil de sécurité. Son dévouement total à notre organisation, son attachement à la cause de la liberté, de la justice et de la paix, de même que sa manière générale de juger et d'aborder les situations délicates suscitent une admiration méritée. Cela m'encourage donc beaucoup de savoir que je pourrai toujours compter, dans l'accomplissement de ma tâche, sur sa coopération et sons assistance, de même que sur la coopération de tous les fonctionnaires du Secrétariat.

25. C'est avec un profond chagrin et une grande tristesse que nous avons appris la semaine dernière la disparition combien prématurée de M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Ce décès prématuré du président Neto prive l'Angola de son père fondateur et d'un illustre dirigeant; l'Afrique de son combattant d'avant-garde pour la liberté et d'un vaillant révolutionnaire; et le monde d'un homme d'Etat hors pair. J'ai eu l'honneur insigne de connaître personnellement le président Neto pendant la lutte de libération en Angola et après la libération de ce pays. C'était sans aucun doute l'une des grandes figures de l'Afrique. Il était d'une modestie et d'une simplicité remarquables. Il est bien certain que l'Angola, l'Afrique et la communauté internationale se trouvent appauvris du fait de sa disparition. C'est pourquoi je tiens à saisir cette occasion pour m'associer aux paroles

du Président sortant de l'Assemblée générale et exprimer mes sincères condoléances à la famille du président Neto, au parti des travailleurs MPLA¹, ainsi qu'au Gouvernement et au peuple angolais en cette heure où nous pleurons cette perte irréparable.

26. La situation internationale actuelle impose une lourde responsabilité à l'Organisation des Nations Unies; celle-ci doit prendre d'urgence des mesures dans de nombreux domaines si l'on veut que se dissipent les nuages qui assombrissent actuellement le monde et que l'humanité reprenne espoir dans l'efficacité des mécanismes internationaux pour ce qui est de résoudre les questions urgentes et apporter paix et justice à l'humanité.

27. L'humanité ne vit pas aujourd'hui son heure la plus sombre, non plus, d'ailleurs, que son jour le plus clair. Car on est bien forcé d'admettre qu'il existe encore des millions de personnes dans le monde qui continuent de connaître la misère économique et d'autres formes de dénuement. D'autres encore, en particulier en Afrique, au Moyen-Orient et en Asie, connaissent l'humiliation de vivre sous le joug du colonialisme ou du racisme ou de subir d'autres formes de domination et autres indignités.

28. Dans un autre domaine, les négociations sur le désarmement continuent d'avoir pour contexte le souci d'assurer la sécurité par l'équilibre de la terreur. Quoi d'étonnant dès lors à ce que la course aux armements, avec le danger qu'elle représente pour la sécurité internationale et le gaspillage de ressources qu'elle entraîne, se poursuive de manière toujours aussi effrénée? Mais par-dessus tout, les conditions qui ont créé et perpétué la grande division entre le Nord et le Sud se sont maintenant aggravées sous l'effet de la recession et de l'inflation mondiales, condamnant plus que jamais des millions d'êtres humains à une pauvreté absolue et sans rémission.

29. L'ironie de la chose est qu'année après année les nations représentées à cette assemblée s'engagent à œuvrer pour un monde plus humain et plus juste. Or, c'est précisément parce que la situation laisse toujours à désirer, lorsqu'elle n'a pas empiré, que nous nous retrouvons devant les mêmes tâches toujours inachevées, devant les mêmes problèmes que rien n'est venu atténuer et pour lesquels parfois on ne voit aucune solution.

30. Comment se peut-il que malgré notre engagement d'œuvrer à l'instauration d'un nouvel ordre économique international, la communauté des nations continue à ne prendre aucune mesure concrète et laisse ainsi se dégrader les relations économiques internationales? Comment se peut-il que, malgré la haine que nous inspire à tous le racisme et malgré notre condamnation collective du colonialisme, ces deux maux frères continuent de faire la loi en Afrique australe? Ces deux questions, et bien d'autres, exigent qu'on y réponde sérieusement.

31. Elles touchent dans leur vie quotidienne les peuples que nous représentons, comme, d'ailleurs, la paix et la sécurité du monde où nous vivons. Quel que soit le moment où on les pose, elles sont actuelles et appellent toujours notre engagement. Cependant, j'ose dire que c'est aujourd'hui qu'elles revêtent la plus grande portée, car notre session a lieu à la veille d'une décennie nouvelle. En effet, notre objectif commun doit être de jeter, comme nous entrons dans les années 80, les fondations d'un ordre international meilleur et plus juste. Telle est, à mon avis, la grande pensée qui doit animer l'Organisation des Nations

Unies au cours de cette session, pour que l'histoire se souvienne de la décennie à venir comme celle où le dialogue est devenu action, celle où les promesses ont été accomplies.

32. L'Organisation des Nations Unies est née après la guerre, qui avait été marquée par la destruction massive des hommes, des institutions et des biens. Les nations réunies à San Francisco pour signer la Charte étaient guidées par le sentiment de la vulnérabilité inhérente à un monde fragmenté. Elles étaient également guidées par l'aspiration de leurs peuples à vivre dans un monde rendu plus sûr par la réduction des conflits. De là, cette promotion énergique des idéaux de libération, de défense des droits de l'homme, d'égalité, de dignité et de justice, vus comme les conditions de la stabilité et de la paix dans le monde.

33. Aujourd'hui, plus de 30 ans plus tard, la communauté des nations indépendantes représentées ici a triplé. Ce seul fait atteste de façon éloquente la raison d'être de l'Organisation des Nations Unies. Il signifie que les nations ont compris que seuls l'unité et les efforts collectifs peuvent rendre notre monde plus pacifique. Aujourd'hui, plus de 30 ans après sa création, cette organisation n'a pas seulement survécu, elle reste la seule institution internationale valable et efficace ouverte au dialogue et à la coopération. En vérité, en dépit de toutes nos différences politiques, sociales et économiques, nous avons continué à avoir foi dans l'Organisation et nous nous sommes tournés vers elle pour trouver une solution dans les périodes troublées.

34. Mais cette organisation sera incapable de réaliser les nobles idéaux énoncés dans sa Charte si, en tant que nations, nous choisissons de n'en user qu'au moment où elle peut nous servir. Elle ne répondra à notre attente que si nous choisissons, délibérément, d'en faire en tout temps l'instrument propre à concilier nos divergences, la solution de l'action unilatérale et fondée sur le recours à la force perdant alors de son attrait à mesure qu'elle devient plus futile.

35. En dernière analyse, donc, l'existence et le comportement de cette organisation reposent sur la volonté des nations. Son succès ou son échec dépendent des Etats Membres. Ainsi, si la communauté internationale ne réussit pas à résoudre certains des grands problèmes ou conflits, son échec sera l'échec individuel et collectif des Etats qui la composent. Les nations ont encore beaucoup à faire pour traduire leur foi dans les Nations Unies en actes concrets. Il leur reste encore à faire preuve d'une volonté politique accrue, facteur indispensable si l'on veut créer un monde plus sûr, où les nations, grandes et petites, pourraient œuvrer à la réalisation des buts et objectifs de la Charte des Nations Unies.

36. Le monde est actuellement en proie à maints conflits et nul ne peut prétendre que la paix, la liberté, l'égalité des hommes, la dignité et la justice y aient triomphé. L'Assemblée générale a le devoir de s'attaquer aux causes premières de ces conflits pour concevoir et mettre en œuvre des mesures propres à les régler. Car, tant que nous ne nous attaquerons pas à la racine de nos maux, tout espoir de paix véritable continuera de nous échapper.

37. De tous les besoins de notre époque, le plus profond est celui de paix. Paix pour l'individu, de sorte qu'il puisse mener son existence sans craindre pour sa vie. Paix pour chaque pays, libre de vivre avec ses voisins sans craindre pour son existence nationale. Paix pour le monde, reposant sur un accord d'interdépendance entre les nations de la

¹ Movimento Popular de Libertação de Angola.

planète, sans que la survie du monde soit menacée. La paix ainsi conçue garantit liberté et justice à chaque individu et à chaque nation. Elle garantit à chacun, au sein de son pays, la jouissance des droits de l'homme, et à chaque nation l'égalité de droit au sein de la communauté internationale.

38. Toutes les nations ont souligné leur volonté de promouvoir les droits de l'homme. Cet engagement a été concrétisé notamment par l'adoption, par les Etats Membres de cette organisation, de nombreux pactes, déclarations et résolutions. Les régimes qui ont systématiquement privé leurs peuples de ces droits ont été condamnés. Il faut néanmoins regretter que des violations des droits de l'homme continuent à se produire, sous diverses formes.

39. Jamais ces violations n'ont revêtu un caractère aussi massif et aussi absurde qu'en Afrique australe, où le racisme institutionnalisé est profondément ancré et où un être humain est jugé non pas sur son apport à la société ni sur ses qualités d'homme mais sur la couleur de sa peau et sur son origine ethnique.

40. Mais que ce soit en Afrique ou ailleurs dans le monde, l'oppression, l'humiliation et l'exploitation n'ont réussi qu'à susciter la résistance de ceux que l'on privait de leurs droits fondamentaux. Cette résistance a pris diverses formes, y compris, en dernier recours, la lutte armée. Ces millions de personnes opprimées qui souffrent du joug du colonialisme et de la domination raciale et les millions d'autres qui languissent sous l'occupation étrangère ne connaissent ni trêve ni répit. Cette situation constitue une négation de la paix et, plus encore, une menace à la paix, en ce qu'elle compromet la sécurité de l'ensemble du monde.

41. Il est donc bien naturel que les Membres de cette organisation aient été nombreux à appuyer la lutte armée menée par les mouvements de libération contre les systèmes et régimes pratiquant la politique odieuse du colonialisme, de l'occupation étrangère et de l'*apartheid*.

42. Le conflit en Afrique australe se joue entre la domination et la liberté, l'*apartheid* et l'élimination de toute discrimination raciale, l'inhumanité et la dignité de l'homme. C'est le droit de tous les êtres humains à la liberté et à l'égalité, indépendamment de leur race ou de leur couleur, qui est en cause. C'est là une lutte qui nous concerne tous, car nier en un point quelconque du globe les droits de l'homme revient à les nier partout. Les peuples de cette région du monde vivent un cauchemar continu qui les oblige à une résistance de tous les instants contre l'oppression des régimes racistes de la minorité blanche.

43. Cette oppression continue des peuples de l'Afrique australe constitue également une répudiation arrogante des normes internationales et un témoignage de mépris pour la civilisation. Le monde civilisé doit donc relever le défi qui lui est lancé et mettre un terme à cette absurdité tragique.

44. Le système pernicieux de l'*apartheid* et ses instruments brutaux de répression et d'oppression du peuple africain continuent à triompher. La poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par le régime sud-africain, au mépris du droit international et de la volonté de la communauté internationale et en opposition radicale avec les plans des Nations Unies pour l'indépendance de ce territoire, la détérioration et l'incertitude de la situation au Zimbabwe témoignent de manière éclatante des échecs que rencontre

notre organisation dans la recherche collective de la liberté et de la dignité de l'homme.

45. Cependant, tout en déplorant nos échecs, il faut que nous ayons également conscience de l'œuvre accomplie par notre organisation dans le domaine de la décolonisation. Il ne fait aucun doute que la décolonisation constitue l'un des chapitres glorieux de l'histoire des Nations Unies. L'accroissement du nombre des Membres de notre organisation jusqu'au chiffre atteint aujourd'hui suffit à en témoigner.

46. L'année prochaine, nous célébrerons le vingtième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)]. Ce sera là un événement important, car il donnera aux nations l'occasion de réaffirmer leur appui indéfectible à la décolonisation. La communauté mondiale pourra également adapter les stratégies aux réalités contemporaines, en vue de liquider les vestiges du colonialisme et du racisme.

47. Au Moyen-Orient, la situation demeure changeante et complexe. L'évolution récente a fait apparaître de nouvelles réalités et également de nouveaux problèmes dont la communauté internationale devra tenir compte dans ses efforts pour trouver une solution juste et durable au conflit. Il faut toutefois souligner que le Moyen-Orient ne connaîtra pas la paix tant que l'on ne se sera pas attaqué à la cause première du conflit. Le problème du Moyen-Orient a pour cause première le déni continu des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris le droit de créer un Etat indépendant.

48. La reconnaissance de ce droit, le refus de légitimer les fruits de la conquête, le respect du droit de tous les Etats de la région à une existence indépendante sont autant de conditions indispensables pour parvenir à une paix authentique, viable et permanente dans la région. En outre, il est évident que, dans la recherche de cette solution juste, l'Organisation de libération de la Palestine, qui représente le peuple palestinien, a un rôle essentiel à jouer. Il incombe à toutes les nations de fournir un appui et des encouragements sans limites à toutes les actions concourant à la réalisation de cet objectif. J'espère que nous saurons, au cours de cette assemblée générale, y contribuer.

49. La situation tragique du Liban continue d'inspirer de graves inquiétudes à la communauté internationale. Les bombardements insensés d'objectifs civils qui causent de lourdes pertes en vies humaines et des destructions considérables aggravent encore la menace à la paix et à la sécurité dans la région. La communauté mondiale doit redoubler d'efforts pour mettre fin à cette tragédie et faire respecter la liberté, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban.

50. A Chypre, la situation demeure polarisée. Il est à déplorer que, malgré les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies, la fin de la tragédie de Chypre ne semble toujours pas en vue. La communauté internationale doit redoubler d'efforts pour trouver une solution qui garantisse le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du non-alignement de Chypre, et instaurer une ère nouvelle d'harmonie entre les deux communautés. Mais quelles que soient les intentions et actions des Nations Unies, elles ne peuvent remplacer les efforts et la détermination du peuple chypriote lui-même.

51. Je saisis donc cette occasion pour adresser un appel aux dirigeants chypriotes pour qu'ils facilitent un dialogue

plus concret et plus efficace afin de mettre un terme à la tragédie que vit leur pays. A cet égard, il est regrettable que le dialogue positif qu'avaient engagé au début de l'année le Président de Chypre, M. Kyprianou, et M. Denktas, chef de la communauté turque, sur l'initiative du Secrétaire général, n'ait pas été poursuivi par les parties en cause. J'espère que l'esprit qui a marqué ces entretiens renaîtra dans l'intérêt de Chypre et de son peuple.

52. Je voudrais aborder maintenant l'un des graves problèmes qui préoccupe à juste titre la communauté internationale, à savoir l'augmentation du nombre des réfugiés. Ceux à qui on refuse l'exercice de leurs droits éprouvent un sentiment d'insécurité que partagent d'ailleurs ceux qui leur dénie ces droits. Mues à la fois par la crainte, les persécutions ou le déni de leurs droits dans les domaines politique, culturel, économique et parfois religieux, un nombre croissant de personnes fuient leur territoire national. Les conflits internationaux et régionaux ont accéléré le rythme de l'exode et multiplié les occasions de départ. Les 10 millions de réfugiés et plus — le monde n'en avait jamais compté autant en temps de paix — sont la preuve criante de la cruauté de l'homme envers l'homme.

53. L'Organisation des Nations Unies, par l'intermédiaire du Haut Commissaire pour les réfugiés, a pris de nombreuses mesures en vue d'alléger le sort des réfugiés, mais les Etats Membres peuvent et doivent faire plus pour endiguer le flot des réfugiés et améliorer leur situation. Ils peuvent par exemple accepter d'assumer leurs obligations humanitaires, en accueillant les personnes affectées et en assurant leur protection. Ils peuvent également apporter une aide en versant une contribution accrue au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Mais ils peuvent avant tout rendre cet exode inutile, et ce de deux façons. En premier lieu, à l'échelon national, ils peuvent appliquer ou faire appliquer les divers pactes et normes régissant la conduite humaine et la responsabilité gouvernementale de sorte qu'aucun de leurs ressortissants ne soit contraint, pour quelque raison que ce soit, de choisir l'exil. En deuxième lieu, ils peuvent défendre les principes de la Charte de notre organisation, régler les différends internationaux par des voies pacifiques et établir des relations constructives avec leurs voisins, et dans le cadre des régions. Ainsi, ils rendront inutiles les migrations humaines au-delà des frontières.

54. L'Organisation des Nations Unies est un instrument de paix. Elle a été créée principalement afin de promouvoir cet objectif. Mais la réalisation de ce but continue d'être contrecarrée par la mise au point de moyens de destruction de vies humaines toujours nouveaux et de plus en plus perfectionnés. C'est pourquoi on ne peut parler de paix sans faire référence aux instruments de guerre.

55. Malgré l'instauration de la détente et l'esprit de rapprochement manifesté par les grandes puissances, le monde connaît encore une paix très précaire. En effet, s'il est évident que l'atmosphère internationale s'est assainie du fait de la réduction des tensions entre les grandes puissances, le danger d'une guerre nucléaire n'a pas encore été éliminé. Depuis quelque temps déjà, l'objectif final des efforts déployés par tous les Etats est l'établissement d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, alors que leur objectif immédiat est d'éliminer la guerre nucléaire, d'arrêter et de renverser le processus de la course aux armements et d'ouvrir la voie à une paix durable.

56. Le relâchement des tensions internationales amené par la détente et la coexistence pacifique a contribué pour une large part à ce processus, de même qu'à l'ouverture d'autres négociations. Aujourd'hui, la réduction mutuelle des forces en Europe, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, l'application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)], de même que les négociations sur la limitation des armements stratégiques illustrent bien les efforts visant à instaurer une ère nouvelle de paix. La coopération doit remplacer l'affrontement, mais il importe de faire en sorte que cette coopération soit universelle et ne se limite pas à un groupe de pays. Elle doit aboutir à la création d'un monde plus sûr dans lequel la paix serait moins tributaire des armements et ne serait plus fondée sur la théorie périmée d'un équilibre de la terreur et de la destruction mutuelle. Il faut également veiller, dans le cadre de cette coopération, à ce que tous les pays participent à l'élaboration des conditions de paix, compte tenu de la souveraineté et de l'indépendance de tous les pays, grands et petits.

57. La communauté internationale est unanime à avoir compris que la paix et la sécurité internationales sont indivisibles et ne peuvent être viables et durables que si elles sont totales et embrassent l'ensemble du monde. Le résultat doit en être de permettre aux pays de donner la priorité non plus à l'amoncellement des armes, mais au bien-être économique des peuples du globe.

58. Le désarmement, la décolonisation et les droits de l'homme ne sont pas les seules composantes de la sécurité internationale. Il ne saurait y avoir de paix durable que fondée sur l'égalité et la justice économiques. C'est parce qu'elle a reconnu ce principe qu'à la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3201 (S-VI)] la communauté internationale s'est proclamée résolue à travailler de toute urgence à l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'égalité souveraine, l'interdépendance, la communauté d'intérêts et la coopération de tous les Etats. Car l'on ne saurait disjoindre les droits économiques et sociaux des droits politiques et civiques d'un nouvel ordre économique.

59. L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies ouvre aujourd'hui sa trente-quatrième session au moment le plus critique du déroulement du dialogue Nord-Sud et des négociations économiques internationales. Au cours de cette seule année, l'ensemble de la question des relations économiques internationales a figuré à l'ordre du jour de plusieurs grandes conférences mondiales : la quatrième Réunion ministérielle du Groupe des Soixante-Dix-Sept, tenue à Arusha, République-Unie de Tanzanie, du 6 au 16 février; la cinquième session de la CNUCED, tenue à Manille du 7 mai au 1^{er} juin; le Comité préparatoire pour la nouvelle stratégie internationale du développement, qui s'est réuni à New York en avril, juin et septembre; le Comité plénier créé en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui s'est réuni à New York en mars et septembre; la Réunion économique au sommet de Tokyo qui s'est réunie les 28 et 29 juin; la deuxième session ordinaire de 1979 du Conseil économique et social, tenue à Genève du 4 juillet au 3 août; la Conférence mondiale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture sur la réforme agraire et le développement rural, tenue à Rome du 12 au 21 juillet; la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, tenue à Vienne du 20 au 31 août, sans parler de la Réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, tenue à Lusaka du 1^{er} au 7 août et de la sixième

Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane du 3 au 9 septembre.

60. Mais il me semble qu'il est maintenant temps de passer du dialogue à l'action. Le nouvel ordre économique international a fait l'objet dans diverses instances de discussions longues et détaillées. On a pu de la sorte délimiter et préciser un grand nombre de domaines concrets où la coopération internationale peut traduire l'interdépendance en réalité. Mais il demeure impossible de passer, dans ces domaines, aux réalisations concrètes tant que se poursuivent des intérêts à courtes vues. Des solutions ont eu la voix de l'immense majorité des pays, mais lorsqu'il s'agit de les appliquer, la volonté politique manque chez ceux qu'on s'attendrait à voir à l'avant-garde d'un mouvement de transformation du monde en un univers véritablement interdépendant, où les pays se prêteraient mutuellement force et soutien.

61. Nombre de décisions et de résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies demeurent pour l'essentiel sans application. Si un dialogue ne produit pas de résultat concret, il débouche inévitablement sur l'affrontement. Comme le disait en août 1977 le Président de mon pays, Mwalimu Julius K. Nyerere, dans une allocution prononcée à l'Université Howard :

“Une stratégie d'affrontement n'est pas ce que choisissent les faibles; mais si ni la raison, ni la justice, ni le dialogue ne réussissent à susciter les transformations internationales sans lesquelles nous ne pouvons gagner la guerre contre la pauvreté du monde, nous allons inéluctablement au conflit économique.”

62. Nous approchons de la fin d'une décennie placée sous le signe de sérieuses négociations économiques, mais pendant laquelle la situation économique internationale a continué d'être marquée par l'insuffisance des taux de croissance, l'inflation galopante, le chômage et les graves difficultés de la balance des paiements, surtout pour les pays en développement. L'écart entre les pays riches et les pays pauvres s'élargit et continuera de s'élargir. Mais ce qui est plus grave encore, c'est que le niveau de vie des pays en développement, et particulièrement les plus pauvres d'entre eux, est en baisse. Par l'effet conjugué de toutes sortes de facteurs, les uns classiques, les autres nouvellement apparus, une situation qui a produit une pauvreté abjecte s'aggrave au lieu de s'améliorer.

63. L'expérience de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] qui va bientôt s'achever devrait nous guider lorsque nous étudierons les préparatifs de la nouvelle stratégie pour la troisième décennie. De toutes les données dont nous disposons, il ressort clairement que la Stratégie actuelle, pour ce qui est de satisfaire les aspirations des pays en développement, s'est soldée par un échec lamentable. La Stratégie actuelle était fondée sur l'idée que les pays en développement pouvaient se développer en profitant de la croissance des pays développés par un effet de transmission ou de vases communicants. Or, ce processus, non seulement n'a pas amené de changements réels, mais a en fait servi à perpétuer la dépendance des pays en développement à l'égard des pays développés au lieu de promouvoir l'indépendance.

64. Si la Stratégie actuelle n'a pas réussi à apporter de changements réels aux relations économiques internationales, c'est faute d'avoir visé à transformer fondamentalement les structures existantes du système économi-

que international. Au moment où nous abordons la décennie suivante, ce sont donc ces transformations structurelles fondamentales qui doivent être l'objet des négociations où se prépare la nouvelle stratégie. La nouvelle stratégie doit être véritablement conçue pour promouvoir le développement des pays en développement et, à cette fin, il faut qu'elle soit formulée dans le cadre et en vue de la réalisation des objectifs du nouvel ordre économique international sous tous ses aspects : commerce international, produits de base, transfert de ressources réelles, science et technique, industrialisation et agriculture, et promotion de la coopération économique et technique entre pays en développement.

65. On a pu dire qu'il est indispensable de connaître le passé pour comprendre le présent et pour organiser l'avenir. C'est là, me semble-t-il, une vérité première tout aussi applicable à notre quête d'un nouvel ordre économique international. Il nous faut déceler les pièges où est tombée la décennie actuelle et savoir analyser ses échecs, tant sur le plan des transformations politiques que sur celui des problèmes économiques, afin d'être prêts à affronter et à relever les défis de la décennie suivante, celle des années 1980.

66. La décennie qui s'achève a été l'une des plus mouvementées que le monde ait connues : il a éprouvé des bouleversements politiques dont on peut dire qu'ils ont transformé les structures et l'équilibre des forces. Les pays en développement exigent, à voix de plus en plus haute, leur part de bénéfices et de responsabilités dans la politique internationale et dans l'économie internationale.

67. Le mouvement non aligné, où est représentée l'immense majorité des pays du tiers monde, a été à l'avant-garde de la lutte pour la démocratisation des relations internationales et pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur l'équité, la justice, la réciprocité des bénéfices et une interdépendance authentique. Il n'y a pas plus de neuf jours que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, à leur sixième Conférence qui s'est tenue à La Havane, ont relancé avec une ardeur nouvelle l'œuvre de réalisation de ces nobles objectifs. Grâce à ces efforts, ainsi qu'à l'imagination et l'initiative dont on a su faire preuve dans certains secteurs du monde développé, la nécessité du changement n'est plus contestée. C'est lorsqu'il s'agit de définir le caractère du changement et d'en déterminer l'allure que l'on continue de se trouver en face de réactions diverses qui confinent parfois à l'obstructionnisme.

68. L'épreuve par excellence des années 1980 sera donc avant tout et surtout de savoir comment opérer les transformations qui sont indispensables. A cet égard, les pays qui, tout en déclarant accepter le changement, persistent obstinément dans des politiques dont l'objet est de maintenir le *statu quo*, se doivent d'abandonner ces politiques et d'emboîter le pas au gros de la communauté mondiale. Il convient de souligner en même temps que ces changements n'auront de sens qu'autant qu'ils auront une portée totale.

69. Les pays développés et les pays en développement doivent, chacun pour leur part, veiller à ce que les transformations que nous recherchons aboutissent à produire le maximum de bienfaits moraux et matériels pour nos peuples. Il convient avant tout de mettre l'accent sur certains préalables qui sont indispensables à la fondation même du nouvel ordre auquel nous aspirons tous. C'est ainsi qu'il ne suffit pas d'exiger des droits pour les nations si à l'intérieur de chaque nation on ne fait pas respecter les droits de

l'homme. De même, l'œuvre accomplie serait fort limitée si les pays exigeaient des changements et entreprenaient de définir de nouvelles normes internationales sans établir de normes correspondantes à l'échelon national. Il nous faut viser à renforcer les fondations nationales du pouvoir et à éliminer les inégalités criantes entre les peuples de chaque nation et entre les nations.

70. Pour opérer ces transformations, il n'est pas de meilleur instrument que l'Organisation des Nations Unies et à la vérité il n'en existe pas d'autre. L'Organisation des Nations Unies est de toutes les institutions la plus représentative, surtout si l'on considère que l'objectif de l'universalité est en passe d'être atteint. Nous devons donc tâcher de faire en sorte que notre organisation et celles qui lui sont apparentées soient en mesure de faire face aux épreuves nouvelles du monde. Pour que notre organisation sache s'adapter à ces changements, il faut d'abord ménager la possibilité, pour tous les pays, d'y prendre une part plus large et plus active. Il est tout aussi impératif de démocratiser les institutions des Nations Unies. Et surtout, il nous faut travailler à rendre notre organisation plus efficace. Cette dernière préoccupation prend tout son sens si l'on considère le fait que l'Organisation des Nations Unies traverse aujourd'hui ce qu'on a pu appeler une crise de confiance.

71. Ici même, à l'Assemblée, nous pouvons prendre un bon départ vers la réalisation de cet objectif, en veillant à ce que nos délibérations et les décisions auxquelles nous parviendrons aboutissent à faire de l'Organisation des Nations Unies un meilleur instrument de paix, de liberté, de justice, de sécurité internationale et de coopération internationale. Le moment est peut-être venu où nous devrions nous préoccuper, non pas tant de multiplier les résolutions que de faire appliquer les décisions auxquelles nous parvenons. Nous devrions également viser, chaque fois qu'il est possible, à adopter des décisions qui mobilisent les capacités des peuples que nous représentons et coïncident avec leurs aspirations. Il faut également, et c'est tout aussi important, chercher à ce que l'opinion publique mondiale se sente engagée par les nobles objectifs que l'Organisation des Nations Unies a fait vœu d'atteindre. J'entends la liberté, l'égalité et la justice universelles — en un mot une paix authentique.

72. L'espoir de paix est dans le cœur des hommes une flamme qui ne s'éteint jamais. La recherche d'une paix durable est une quête pénible mais glorieuse à laquelle, de tous les horizons politiques et culturels, tous les pays viennent participer dans une même entreprise dont l'éclat n'a d'égal que la satisfaction qu'elle apporte.

73. La guerre n'a pas et n'a jamais eu de cause unique. Jamais en fait dans l'histoire récente de l'humanité et des relations internationales, il n'y a eu tant de causes de guerre qu'aujourd'hui. J'en ai déjà mentionné quelques-unes : l'écrasante pauvreté des deux tiers de la population du globe, la multiplication des atteintes aux droits politiques et aux droits de l'homme, l'accélération de la course aux armements et le refus de respecter la souveraineté d'autrui, y compris la souveraineté sur les ressources nationales. Chacun de ces conflits est source d'agitation, d'impatience et de révolte. Que ces torrents se rejoignent, et leur confluent pourrait être le déluge : l'instabilité et la guerre submergeraient le monde. Mais l'on pourrait tout aussi bien choisir ce confluent pour y édifier le barrage gigantesque qui alimenterait l'espoir de développement de l'humanité et son espoir de paix.

74. C'est pour relever ce second défi, celui de la paix, qu'a été créée notre organisation. Il n'est pas de personne ni de pays dont la volonté ne puisse être à la mesure de cette œuvre de paix. Et cette volonté, je crois que notre organisation est capable de la renforcer. Avec votre coopération, nous pouvons faire que cette trente-quatrième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies soit un tournant décisif dans la marche éternelle de l'homme vers la liberté, l'unité, l'égalité et la coopération, qui sont en vérité les quatre piliers angulaires de la paix. Et je ne saurais imaginer de meilleur moyen de mettre le point final à une année que l'Organisation des Nations Unies a proclamée Année internationale de l'enfant que de réaffirmer notre vœu d'atteindre ces nobles objectifs.

POINT 103 DE L'ORDRE DU JOUR

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions (*suite*)

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, je voudrais informer l'Assemblée générale que le Tchad a effectué les paiements nécessaires pour abaisser ses arriérés au-dessous du niveau spécifié à l'Article 19 de la Charte.

POINT 19 DE L'ORDRE DU JOUR

Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

76. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, j'invite maintenant l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 19 de l'ordre du jour provisoire, la recommandation favorable du Conseil de sécurité, en vue de l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Cette procédure spéciale a déjà été appliquée afin de donner à tout Etat dont le Conseil de sécurité a récemment recommandé l'admission à l'Organisation la possibilité, si l'Assemblée générale donne suite à sa demande, de participer aux travaux de la session dès le début. S'il n'y a pas d'objection, nous suivrons cette procédure.

Il en est ainsi décidé.

77. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Dans le document A/34/464, le Conseil de sécurité recommande l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. A ce propos, un projet de résolution a été présenté dans le document A/34/L.1 et Add.1. Puis-je considérer que l'Assemblée accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation ?

Le projet de résolution est adopté [résolution 34/1].

78. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare Sainte-Lucie admise à l'Organisation des Nations Unies.

La délégation de Sainte-Lucie est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.

79. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : En tant que président de la trente-quatrième session ordinaire de l'Assemblée générale, je voudrais adresser nos plus cordiales félicitations au nouvel Etat de Sainte-Lucie dont

l'Assemblée vient d'approuver l'admission à l'Organisation des Nations Unies. Avec l'admission de Sainte-Lucie, l'Organisation compte maintenant 152 Membres et s'approche du but de l'universalité, raffermissant de ce fait son rôle en tant qu'instrument pour la paix et la coopération mondiales.

80. Je me félicite personnellement de l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies puisqu'elle permet d'avancer sur la voie de la décolonisation. Ayant été pendant plusieurs années Président du Comité spécial de la décolonisation, j'ai suivi de très près les progrès de Sainte-Lucie vers l'indépendance et je partage la joie qu'éprouvent le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie en cette heureuse occasion.

81. Je voudrais les féliciter, et en particulier leur premier ministre, M. Allan Louisy, de l'approbation unanime qu'a reçue la demande d'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies. Cette approbation signifie la reconnaissance de la volonté du peuple de Sainte-Lucie d'œuvrer avec tous les peuples dans l'intérêt de la paix et de la coopération mondiales. Je suis certain que Sainte-Lucie apportera sa contribution constructive aux travaux des Nations Unies et, au nom de l'Organisation, je souhaite la bienvenue à sa délégation, sous la direction de M. George Odlum, vice-premier ministre et ministre des affaires étrangères.

82. Plusieurs délégations ont exprimé le désir de prendre la parole à cette occasion. Je donne la parole au premier orateur, le représentant du Libéria, qui souhaite parler au nom des Etats africains.

83. M. TUBMAN (Libéria) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom du groupe des Etats africains, je tiens à exprimer le profond sentiment de perte et de deuil que nous éprouvons à la suite de la mort prématurée d'un des grands dirigeants de notre continent, M. Agostinho Neto, président de la République d'Angola. Nos pensées sont avec la famille du disparu à qui nous souhaitons, ainsi qu'au peuple d'Angola, d'avoir la force de caractère et la foi nécessaires pour traverser ces jours difficiles et tristes, afin que leur pays courageux puisse continuer de se dresser au premier rang de la lutte pour la libération de l'Afrique, pour la dignité de l'homme et pour la paix du monde.

84. En temps opportun, les personnalités africaines éminentes ayant toute autorité exprimeront, du haut de cette tribune, la grande fierté et la satisfaction que ressent l'Afrique de vous voir, Monsieur le Président, l'un de ses jeunes et brillants fils présider la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. En tant que président du groupe des Etats africains pour ce mois, j'ai l'honneur et le devoir presque impossible de transmettre à votre éminent prédécesseur, M. Liévano, de la Colombie, tous les remerciements qu'il mérite et d'essayer d'exprimer le plaisir que nous ressentons tous, vos collègues d'Afrique, en vous voyant occuper cette place si élevée et si méritée. Votre grand pays, la République-Unie de Tanzanie, et notre continent commun, l'Afrique, peuvent s'enorgueillir du fait qu'aucun autre pays ou aucune autre région du monde n'aurait pu donner naissance à un diplomate plus jeune, plus expérimenté et plus riche en sagesse, en patience et en talent pour guider les travaux de l'Assemblée en ces jours incertains et difficiles, mais qui offrent aussi de grandes possibilités à la communauté internationale.

85. Comme les Etats indépendants d'Afrique représentent le tiers des Membres de notre organisation, la collaboration et le soutien de notre groupe sont indispensables

au succès de toute session de l'Assemblée générale. Cette année, comme toujours par le passé, tout à fait conscient de cette responsabilité que sa puissance numérique lui confère, le groupe africain donnera son plein appui au Président de l'Assemblée dans l'exercice de ses fonctions. Mais comme cette année, vous, Monsieur le Président, êtes l'un des nôtres, comme la joie de votre élection aujourd'hui est partagée par nous tous, comme votre succès assuré sera à l'honneur et au bénéfice de notre Afrique bien-aimée, soyez assuré que le groupe africain ne ménagera aucun effort pour faire de votre présidence — une présidence africaine — l'une des plus fécondes et mémorables dans les annales des Nations Unies.

86. Toute la communauté des Nations Unies sait que ce jour revêt pour vous, Monsieur le Président, une signification toute particulière, parce qu'il coïncide avec la décision définitive et formelle qui vient d'intervenir pour faire de l'Etat de Sainte-Lucie le cent cinquante-deuxième Membre des Nations Unies. C'est là une réalisation dont vous pouvez personnellement vous enorgueillir; vous avez tout lieu d'en être heureux parce que cet acte est dû dans une grande mesure au travail inlassable du Comité spécial de la décolonisation dont vous avez présidé avec sagesse les activités au cours des sept dernières années.

87. La semaine dernière, lorsque le Conseil de sécurité a décidé, par un vote unanime, de recommander à l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, j'ai eu l'honneur, au nom du groupe africain, d'adresser nos félicitations à ce nouvel Etat et de lui souhaiter la bienvenue dans la famille des Nations Unies. En réitérant ces sentiments ici, à l'Assemblée générale, où il n'y a ni petits ni grands Etats, il n'est pas inopportun de rappeler que notre organisation repose sur le principe de l'égalité souveraine de tous ses membres. Il n'y a pas d'Etats minoritaires aux Nations Unies. Tous les Etats sont égaux et cette égalité ne doit pas se mesurer aux contributions financières au budget de l'Organisation des Nations Unies, à la taille ou à la population; au contraire, on doit ignorer ces considérations. L'attrait exceptionnel et durable de la Charte est dû à l'appel qu'elle adresse à toutes les nations de pratiquer la tolérance, de vivre en paix les unes avec les autres, en bons voisins, et d'utiliser le mécanisme international pour assurer le progrès économique et social de tous les peuples.

88. Comme ces principes de la Charte restent valables à ce jour, des petits Etats comme mon propre pays, le Libéria, et notre nouveau Membre, Sainte-Lucie, peuvent venir avec fierté à cette tribune à l'abri de toute intimidation, et s'efforcer d'apporter leur contribution, dignement et avec un sens des responsabilités, aux nobles objectifs de notre organisation.

89. Tant que l'Organisation des Nations Unies demeurera fidèle aux principes de sa Charte, son influence, quels que puissent être la malveillance ou les actes méprisants de ses détracteurs, augmentera au lieu de décliner et l'Organisation continuera d'attirer tous les Etats jusqu'au jour tant désiré de l'universalité complète de sa composition.

90. En ce jour de nouveau commencement, exprimons donc l'espoir que cette année, où le Président africain du Comité spécial de la décolonisation préside l'Assemblée générale, les vestiges opiniâtres du racisme et du colonialisme qui sévissent encore en Afrique australe seront acheminés plus vite sur la voie de la destruction, grâce aux mesures que nous prendrons ici dans les semaines à venir. Ce jour triomphant où le colonialisme sera enterré à ja-

mais, tous les Etats Membres de cette noble organisation pourront avancer dans l'unité et la fraternité pour s'acquitter de la tâche sacrée qui consiste à renforcer la paix, utiliser la force tout entière de l'ingéniosité humaine et faire de ce monde un lieu meilleur pour toutes les nations et tous les peuples.

91. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Asie.

92. M. MATANE (Papouasie-Nouvelle-Guinée) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du groupe des Etats d'Asie, je vous félicite de votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Etant donné votre grande expérience des affaires internationales, que nous avons tout particulièrement remarquée au Conseil de tutelle et au Comité de la décolonisation, je suis absolument convaincu que nos travaux seront dirigés de la façon la plus capable.

93. Le groupe des Etats d'Asie voudrait rendre un hommage particulier au Président sortant, pour la compétence et la fermeté avec lesquelles il a guidé les travaux de la dernière session. Les résultats de cette session se passent de commentaires.

94. C'est avec tristesse que nous avons appris la mort brutale du Président de l'Angola, M. Agostinho Neto.

95. Le groupe des Etats d'Asie salue et souhaite une cordiale bienvenue à Sainte-Lucie, Membre le plus nouveau de l'Organisation mondiale. D'année en année, un nombre croissant de colonies acquièrent leur indépendance politique. C'est ainsi que les choses doivent normalement se passer, parce que tous les peuples du monde veulent être libérés de la domination étrangère et en ont le droit. Rien ne vaut la liberté, rien ne vaut la possibilité d'être à nouveau son propre maître. Nous demandons aux colonies qui sont encore sous la domination étrangère d'aller vers l'indépendance politique. Nous demandons également aux colonisateurs de donner leur liberté aux colonisés. Nous souhaitons la bienvenue parmi nous à Sainte-Lucie.

96. Si l'on veut bien me permettre une brève digression, je voudrais dire que la communauté internationale continue à employer des mots ou des groupes de mots que ma délégation déplore comme étant désobligeants ou même dépourvus de tout sens. Ces mots ou groupes de mots sont, par exemple, "pays développés" et "pays en développement", ou "premier", "deuxième", "tiers" et "quart monde". Etant donné la manière dont vont les choses, nous aurons bientôt un "cinquième" et même un "sixième monde" !

97. Cessons de nous leurrer ! D'une part, de l'avis de ma délégation, il n'y a pas au monde de pays qui soit vraiment développé. S'il y en a un, je ne le connais pas. Les pays que l'on dit développés continuent à se développer. C'est un fait, nous le savons tous. Alors pourquoi nous servir du terme "pays développé" ?

98. D'autre part, pour ce qui est des différents mondes dont nous parlons, ma délégation ne voit pas pourquoi il devrait y avoir des différences. Nous savons tous qu'il n'y a qu'un monde — notre terre — où nous vivons, à moins, bien entendu, que nous ne parlions d'autres corps célestes. Nous ne parlons certainement pas d'autres corps célestes, nous ne parlons que de notre monde. Si c'est le cas, pourquoi perdons-nous le sens des réalités au point de parler de "premier" et de "deuxième monde", etc. ? Ma délégation

tient à s'élever publiquement avec force contre ces mots dépourvus de sens. Soyons réalistes et commençons par exemple à parler de "pays industrialisés" au lieu des pays dits "développés" des pays du "premier" ou du "deuxième" monde, et parlons des "pays non industrialisés" pour les pays dits "en développement" ou du "tiers" ou du "quart" monde, ou autre.

99. Si les suggestions que je viens de faire entraînent certaines complications juridiques, il est temps que nous cherchions des correctifs.

100. Parlant de nouveau au nom du groupe des Etats d'Asie, je voudrais souhaiter à la présente session de travailler de manière sérieuse et féconde dans tout ce qu'elle entreprendra.

101. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Roumanie, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe orientale.

102. M. MARINESCU (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter très cordialement pour votre élection à la haute fonction de président de l'Assemblée générale. Le chef de la délégation roumaine, lorsqu'il s'adressera à cette assemblée la semaine prochaine, aura sans doute le plaisir de vous féliciter comme il se doit pour cette élection et d'exprimer en même temps toute son appréciation à votre éminent prédécesseur, M. Indalecio Liévano, pour son apport remarquable aux travaux de la dernière session de l'Assemblée générale.

103. La délégation roumaine partage entièrement les sentiments de profonde tristesse que vous venez d'exprimer, Monsieur le Président, à l'occasion de la mort inattendue du grand fils du peuple angolais, le président Agostinho Neto. Dans la disparition de cet éminent homme d'Etat, le peuple angolais ami, l'Afrique et la communauté internationale ont perdu un militant et un combattant résolu et infatigable pour la cause de l'indépendance nationale et de l'émancipation politique, économique et sociale de son pays, ainsi que pour le triomphe de la paix, de la liberté, de la justice et de la dignité humaine sur l'ensemble du continent africain.

104. Je prie la délégation de l'Angola d'accepter nos condoléances les plus sincères et l'expression de toute notre solidarité. Nous sommes convaincus que le peuple angolais continuera à poursuivre les nobles idéaux auxquels le président Neto a consacré tous ses talents et toute son énergie.

105. J'ai l'honneur de saluer, en tant que président du groupe des Etats d'Europe orientale, l'admission de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies.

106. Lorsque nous nous félicitons de l'augmentation de cette organisation mondiale d'un nouveau Membre, il y a lieu de rappeler que les aspirations du peuple de Sainte-Lucie à la liberté et à l'indépendance nationale ne nous sont guère étrangères. En effet, l'Organisation des Nations Unies, dans la poursuite de la mise en œuvre de la Déclaration historique de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, a joué un rôle très important dans l'évolution qui a abouti, le 22 février dernier, à la proclamation par le peuple de Sainte-Lucie de son indépendance nationale. L'acte que l'Assemblée générale vient d'effectuer par sa décision unanime consacre la digne place que le jeune Etat latino-américain vient occuper parmi les nations libres et souveraines du monde.

107. La proclamation de l'indépendance nationale de Sainte-Lucie et son admission à l'Organisation des Nations Unies sont l'expression des changements historiques qui ont lieu dans le monde contemporain, une nouvelle preuve de la volonté des peuples de vivre en tant que nations libres et indépendantes et de se développer conformément à leurs propres intérêts.

108. En tant que Membre de l'Organisation, qui vient de faire encore un pas vers l'universalité, Sainte-Lucie sera en mesure de contribuer à la réalisation des idéaux des Nations Unies, d'apporter sa contribution originale à l'examen et aux efforts destinés à résoudre les problèmes internationaux en faveur de la paix, de la justice et de la coopération équitable entre toutes les nations du globe. En même temps, le peuple de ce pays trouvera sans doute à l'ONU une expérience et un esprit de solidarité particulièrement précieux pour la consolidation de son indépendance politique et pour son développement économique et social.

109. Avant de conclure, j'aimerais rappeler qu'à l'occasion de la proclamation de l'indépendance de Sainte-Lucie, le Gouvernement roumain a transmis au gouvernement de cet Etat ses meilleurs vœux de succès dans la voie du développement libre et indépendant.

110. Tout en félicitant le Gouvernement et le peuple de Sainte-Lucie à l'occasion de ce moment mémorable, nous exprimons notre désir d'établir une coopération amicale avec la délégation de ce pays aux Nations Unies.

111. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Panama, qui va parler au nom des Etats d'Amérique latine.

112. M. ILLUECA (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, l'élection d'un homme d'Etat de votre valeur en tant que président de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies est une occasion particulière de se réjouir pour toute la communauté internationale, mais surtout pour les peuples du tiers monde, dont vous avez toujours défendu loyalement les intérêts grâce à vos activités multiples dans le domaine public. Au nom du groupe d'Etats d'Amérique latine, j'ai le plaisir de vous féliciter fraternellement et de vous assurer de notre coopération la plus résolue pour que vos importantes fonctions présidentielles soient accomplies avec succès.

113. Je voudrais également, au nom de notre groupe régional, exprimer notre plus chaleureuse reconnaissance au Président sortant, M. Indalecio Liévano Aguirre, pour le travail magnifique réalisé par cet éminent homme d'Etat latino-américain en tant que président de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

114. Un événement douloureux, qui nous a remplis d'une profonde tristesse, nous incite en cet instant solennel à exprimer nos sentiments de solidarité au peuple de l'Angola à la nouvelle de la mort de ce grand homme d'Etat africain qu'était Agostinho Neto. Le président Neto s'était gagné l'affection et l'admiration des peuples du tiers monde grâce à ses dons intellectuels exceptionnels, à sa sensibilité, à ses talents et à ses capacités, qui ont ouvert des perspectives prometteuses à la nation angolaise et aux peuples de l'Afrique méridionale, assoiffés de liberté et de justice. Au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, je voudrais transmettre l'expression de nos condoléances les plus sincères à la famille du président Neto, ainsi qu'au peuple et au Gouvernement de la République populaire d'Angola.

115. En sa double qualité d'Etat panaméen et de président du groupe d'Etats d'Amérique latine pour le mois de septembre, mon pays s'est porté coauteur du projet de résolution A/34/L.1 et Add.1, qui s'achève par la décision de l'Assemblée générale d'admettre Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies, tenant compte du fait que le Conseil de sécurité avait adopté à l'unanimité la résolution 453 (1979) qui recommandait cette admission, de telle sorte que Sainte-Lucie est devenue Membre de plein droit de l'Organisation.

116. La bienvenue unanime accordée par le Conseil de sécurité à l'entrée de Sainte-Lucie à l'Organisation des Nations Unies a créé une ambiance favorable qui a incité l'Assemblée générale à adopter également à l'unanimité le projet de résolution qui fait de Sainte-Lucie le cent cinquante-deuxième Membre de l'Organisation et le vingt-neuvième membre du groupe des Etats d'Amérique latine.

117. L'admission de Sainte-Lucie est, pour l'Amérique latine, une raison de se réjouir car elle applique trois postulats fondamentaux profondément enracinés dans la conscience de l'Amérique latine, et qui ont trait au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, à l'égalité souveraine des Etats et à l'universalité des Nations Unies.

118. Nous nous réjouissons également beaucoup de voir que Sainte-Lucie a pu accéder à l'indépendance de façon pacifique, bénéficiant à la fois de l'appui du *United Worker's Party*, le parti gouvernemental, et du parti travailliste, le parti de l'opposition, ainsi que de la coopération franche et résolue du Royaume-Uni, puissance administrante, dont le rôle dans cette admission mérite la profonde reconnaissance de la communauté internationale.

119. Bien qu'on ait dit au Conseil de sécurité que Sainte-Lucie deviendrait le huitième membre du Commonwealth de la région des Antilles, il convient de relever le fait que, dans le développement des relations fraternelles et harmonieuses des peuples du continent latino-américain, on est heureusement parvenu à considérer comme égaux tous les Etats de cette région géographique en tant que pays latino-américains. C'est l'heureuse conclusion à laquelle on est parvenu à Panama lorsqu'a été adopté l'Accord constitutif du Système économique latino-américain². L'idéal de Bolivar, qui voulait que l'Amérique latine soit unie et intégrée, est toujours vivant et dynamique dans les groupements latino-américains, sans distinction de race, de langue, d'origine, de nationalité, de sexe ou d'idéologie, quel que soit leur emplacement géographique, du Río Bravo jusqu'à la Patagonie, que ce soit au centre ou au sud de l'Amérique latine, y compris la région des Antilles. Avec l'admission de Sainte-Lucie, l'Amérique latine compte pour 20 p. 100 des Membres des Nations Unies, proportion qui, ajoutée à la contribution qu'elle apporte à l'économie mondiale, à la paix et à la coopération entre les Etats, lui assure une place de plus en plus importante dans les relations internationales et dans l'avenir de l'humanité.

120. Je voudrais, pour conclure, exprimer la satisfaction de notre région devant l'action unanime de l'Assemblée en faveur de l'admission de Sainte-Lucie, et adresser à son peuple et à son gouvernement, au nom du groupe des Etats d'Amérique latine, les plus fraternels souhaits de bienvenue.

² Signé à Panama le 17 octobre 1975.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Belgique, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

122. M. ERNEMANN (Belgique) : Exerçant la présidence du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, je salue l'entrée de Sainte-Lucie dans l'Organisation des Nations Unies, en tant que cent cinquante-deuxième Etat Membre. Nous rappelons avec plaisir qu'elle a été favorisée par l'œuvre émancipatrice du Royaume-Uni. J'adresse un cordial salut au Premier Ministre adjoint et Ministre des affaires étrangères, M. George Odum, qui dirige la délégation de Sainte-Lucie.

123. Que les dirigeants de Sainte-Lucie se sentent ici chez eux, comme nous tous. La petitesse ou l'éloignement d'un pays n'ont jamais empêché son rayonnement. Nous avons tous notre rôle à jouer. Sainte-Lucie saura le définir et le remplir.

124. Notre organisation vise à refléter l'universalité des nations. Son élargissement rapide ces dernières années, dont l'entrée de Sainte-Lucie est une nouvelle étape, appelle, à notre sens, la recherche toujours plus intense du consensus. Le poids des votes s'estompe, tandis que l'autorité morale des consensus tend à élargir le droit international.

125. Monsieur le Président, je voudrais saisir cette occasion pour vous féliciter, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, pour votre accession à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ils s'en réjouissent. Depuis de nombreuses années, ils ont pu apprécier ici même vos qualités humaines et professionnelles, votre souci de donner à cette organisation plus d'efficacité, plus de pondération. Votre longue expérience des problèmes internationaux et votre connaissance approfondie de notre organisation sont les garanties les plus sûres du succès de votre tâche.

126. C'est au Président de l'Assemblée générale de montrer plus que quiconque un profond attachement aux principes de la Charte, de les rappeler et de les faire prévaloir. Le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats sait que ce souci a toujours été et restera personnellement le vôtre.

127. Le plein concours des Etats de notre groupe vous est assuré dans l'exécution de votre lourde tâche.

128. Je tiens aussi à rendre hommage à votre prédécesseur, M. Liévano, pour la manière dont il a assumé la présidence de la trente-troisième session de l'Assemblée générale.

129. En terminant, nous voulons nous associer à l'hommage que vous avez rendu, Monsieur le Président, à M. Agostinho Neto, président de la République populaire d'Angola. Le Ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Henri Simonet, a pu personnellement apprécier sa vision politique. Maints Etats du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats lui doivent un resserrement de leurs liens avec l'Angola. Sa perte est ressentie. Nous souhaitons, pour la paix du monde, que son exemple reste vivant.

130. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Qatar, qui va parler au nom du groupe des Etats arabes.

131. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : Au nom du groupe arabe et en mon nom personnel, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes félicitations les plus sincères et les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la trente-quatrième session de l'Assemblée générale. Votre longue expérience des affaires internationales et votre haute compétence font de vous la personnalité exemplaire pour conduire nos travaux, dans cette instance internationale, vers le succès que nous recherchons tous. Votre pays, la République-Unie de Tanzanie, qui joue un rôle positif pour le progrès et la prospérité des pays en développement, nous fournit la plus grande preuve que notre session sera couronnée de succès.

132. En cette occasion, je voudrais, au nom du groupe des Etats arabes, adresser au Gouvernement et au peuple de Sainte-Lucie nos chaleureuses félicitations et nos souhaits les plus sincères à l'occasion de l'entrée de ce pays dans la communauté internationale. Cela renforcera certainement le rôle joué par les Nations Unies au service de la paix et de la sécurité internationales. Nous souhaitons à cette jeune nation plein succès dans la réalisation des buts et principes des Nations Unies, pour que nous puissions contribuer ensemble au bien-être de l'humanité tout entière.

133. Je ne saurais manquer de saluer ici les efforts louables et le travail remarquable fournis par votre prédécesseur, M. Liévano, afin d'assurer le succès des travaux de la trente-troisième session.

134. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Guyane, qui va parler au nom des Etats de la région des Antilles.

135. M. SINCLAIR (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi de vous adresser, Monsieur le Président, au nom des délégations du Commonwealth des Antilles, nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection unanime à la présidence de la présente session de l'Assemblée. Les dirigeants de nos délégations ne manqueront pas, sous peu, de vous adresser les félicitations appropriées au nom de leurs gouvernements respectifs. En cette occasion, ils diront aussi combien leurs gouvernements apprécient l'apport considérable fait au succès des travaux de la dernière session de l'Assemblée par votre prédécesseur, M. Liévano.

136. C'est avec un sentiment de choc et de regret intenses que nous avons appris le décès du Président de l'Angola, M. Agostinho Neto. Sa mort prive l'Angola d'un noble fils et dirigeant dont le courage et l'esprit de sacrifice pendant la longue guerre de libération de l'Angola vivront à jamais dans nos mémoires. Nous voudrions adresser notre sympathie et notre solidarité les plus profondes à la famille du Président disparu ainsi qu'au Gouvernement et au peuple angolais en cette heure si cruelle.

137. C'est un grand honneur pour ma délégation, parlant au nom des délégations du Commonwealth des territoires des Antilles, que de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie dans notre organisation mondiale. Nos territoires ont, avec Sainte-Lucie, une histoire commune d'esclavage, de colonialisme et d'exploitation, histoire qui remonte à plus de quatre siècles. A côté de cette histoire commune, le voisinage géographique nous a destinés à une coopération étroite et cordiale. En fait, nos rapports avec Sainte-Lucie sont l'histoire d'une coopération longue, fructueuse et fraternelle au cours des années, portant sur de nombreuses

activités dans les domaines politique, économique, social et culturel de la vie de nos territoires.

138. Notre effort de coopération le plus important peut-être se situe dans notre organisation régionale, la communauté des Antilles, où nous nous efforçons tous ensemble d'accroître notre force collective par la coopération mutuelle et de mieux équiper notre région pour survivre dans le monde d'aujourd'hui. A cet égard, le rôle et l'apport de Sainte-Lucie ont été remarquables.

139. Le Commonwealth des Etats antillais ressent donc une fierté et un honneur tout particuliers à accueillir aujourd'hui Sainte-Lucie parmi nous, deux semaines après avoir eu le plaisir, à La Havane, de l'accueillir en tant qu'observateur à la Conférence des pays non alignés. Entre autres, cette admission est le symbole de la marche irréversible de la décolonisation, de la nature indomptable de l'aspiration des peuples de notre région à la liberté et à l'exercice de leur droit à l'autodétermination. Nous sommes certains que Sainte-Lucie est capable d'assumer ses obligations en tant qu'Etat Membre de notre organisation et est décidée à le faire, et nous sommes certains aussi que la participation de Sainte-Lucie aux travaux de l'Organisation apportera un élément positif à la réalisation des idéaux de notre Charte.

140. Alors que nous accueillons Sainte-Lucie parmi nous, il convient que nous pensions aussi à nos frères de la région qui sont encore sous la domination coloniale. Nous espérons sincèrement que ces peuples pourront bientôt exercer leur droit à l'autodétermination et occuper leur place d'Etats souverains à part entière dans la communauté internationale. Les Etats du Commonwealth des Antilles se promettent de travailler en étroite coopération avec Sainte-Lucie au sein de l'Organisation, tant ici, à New York, qu'ailleurs.

141. Nous demandons à tous les autres Etats de l'Organisation de s'employer avec nous à accorder à Sainte-Lucie toute la coopération nécessaire dans son grand effort national, dont son indépendance acquise en février dernier n'a été que le commencement.

142. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Etats-Unis d'Amérique, pays hôte.

143. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : En tant que pays hôte, les Etats-Unis sont heureux de souhaiter la bienvenue à Sainte-Lucie, le cent cinquante-deuxième Etat Membre des Nations Unies. Lors du débat du Conseil de sécurité sur l'admission de Sainte-Lucie, nous avons déjà manifesté notre appui à la demande de ce nouvel Etat et nous avons dit que nous étions convaincus qu'il était disposé à assumer les responsabilités qui accompagnent la qualité de membre.

144. Nous comptons que les principes qui ont acheminé la population de Sainte-Lucie vers l'indépendance, le 22 février dernier, continueront de guider ce pays maintenant qu'il s'associe à nos efforts communs pour établir un monde de paix, de justice et de prospérité. Sainte-Lucie joue déjà un rôle actif dans les affaires internationales et nous appuyons ses efforts en vue de la coopération régionale par des rencontres avec ses voisins des Antilles, comme la réunion qui s'est tenue récemment à Sainte George's, Grenade.

145. En souhaitant la bienvenue aux représentants de Sainte-Lucie, que nous accueillons dans le cadre des importants travaux des Nations Unies, nous souhaitons éga-

lement les assurer du concours des Etats-Unis dans nos entreprises communes. Nous leur adressons, ainsi qu'au peuple de leur pays, les salutations les plus cordiales et les meilleurs vœux du peuple américain. Nous nous promettons une étroite association et des rapports de plus en plus constructifs entre les Etats-Unis et Sainte-Lucie, de même qu'avec les autres pays de la partie orientale des Antilles.

146. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : La concision, dit-on, est l'une des caractéristiques nationales des Britanniques. Mais, en cette occasion, cela ne signifie en rien une absence de chaleur.

147. Ma délégation est enchantée d'adresser de très chaleureux souhaits de bienvenue à Sainte-Lucie, à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies, à son vice-premier ministre, M. George Odlum, et à sa délégation. Le Royaume-Uni est toujours heureux d'accueillir de nouveaux Membres à cette organisation, et c'est pour nous un plaisir particulier lorsque ce nouveau Membre fait partie, comme nous, du Commonwealth.

148. Le Royaume-Uni a pleinement appuyé l'évolution de Sainte-Lucie vers une complète indépendance. C'est donc pour moi une grande satisfaction personnelle, la première fois que je monte à la tribune, de me trouver ici le jour où Sainte-Lucie prend sa place dans la communauté internationale. Les liens de mon pays avec Sainte-Lucie datent de longtemps et ont toujours été fructueux. Nous connaissons donc bien les qualités du peuple de Sainte-Lucie, qualités dont bénéficieront, j'en suis sûr, les travaux des Nations Unies.

149. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : C'est avec plaisir que je donne maintenant la parole au Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de Sainte-Lucie, M. George Odlum.

150. M. ODLUM (Sainte-Lucie) [*interprétation de l'anglais*] : Moi-même et ma délégation voudrions exprimer la profonde tristesse ressentie par mon pays à la nouvelle du décès de l'éminent dirigeant révolutionnaire du peuple angolais, M. Agostinho Neto. Il s'agit du décès de l'un des fils nationaux du tiers monde.

151. Monsieur le Président, je voudrais aussi vous adresser, ainsi qu'à votre grand pays, nos félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale.

152. Ma délégation voudrait également adresser les remerciements sincères du peuple et du Gouvernement de Sainte-Lucie à tous ceux qui ont tant fait pour permettre à Sainte-Lucie d'occuper sa place dans cette enceinte. Nous sommes conscients des obligations et des responsabilités qui accompagnent la qualité de Membre des Nations Unies et nous nous engageons pleinement à défendre les idéaux des Nations Unies et à continuer de cultiver un esprit de bon voisinage et de coopération internationale dans un monde pacifique pour améliorer le sort des peuples de la communauté internationale.

153. Nous sommes un peuple insulaire. Nous sommes limités quant à la superficie, la population et quant aux ressources. Et pourtant, de manière poignante peut-être pour nous, la paix du monde est une chose que nous ne saurions laisser compromettre. La paix est vitale pour notre existence économique, pour notre développement et pour notre progrès. Sans elle, notre peuple reste dans la pauvreté, et l'indépendance d'action, de pensée et d'existence, si récemment acquise, n'apporte rien à notre peuple. Par con-

séquent, ma délégation et le peuple qu'elle représente se préoccupent du maintien de la paix dans le monde car ils savent combien cette question est vitale.

154. Des désastres nationaux récents, du type dont a récemment souffert l'île sœur de la Dominique, nous rappellent à quel point un état insulaire est vulnérable face aux vicissitudes de la nature. Cette réalité accroît notre conviction que nous devons nous efforcer d'utiliser pleinement les deux aspects du progrès et du développement, la coopération et la coordination, dans nos échanges au sein de la communauté internationale.

155. En effet, étant limités, du fait de notre situation d'Etat insulaire, nous sommes plus conscients des problèmes réels et sérieux de notre développement; nous savons également qu'il est facile de réduire, et même d'anéantir, notre progrès par le jeu de facteurs échappant à notre volonté, qu'il s'agisse de facteurs naturels ou autres. C'est précisément en raison des contraintes que connaît notre île que notre délégation estime que le concept d'Etat insulaire dans toute son acception doit être mis en lumière et examiné dans les Commissions et en plénière, afin que l'on tienne compte de notre grande vulnérabilité et que l'on en tire les conclusions nécessaires.

156. Notre situation exceptionnelle est soulignée par nos caractéristiques géographiques. Dans une grande mesure, cela réduit à néant les conditions normales et acceptées du développement. En bref, nous constituons un cas des plus particuliers.

157. Mon gouvernement reconnaît que l'on peut faire beaucoup grâce à des arrangements régionaux, et que ces arrangements permettent à une communauté internationale élargie de mieux comprendre la myriade de nuances qui marque nos très petites entités souveraines. Voilà pourquoi nous poursuivons énergiquement notre association avec la Communauté des Caraïbes (CARICOM), l'Organisation des Etats américains (OEA) et les groupements non alignés. Nous nous efforçons d'appuyer pleinement le processus de l'intégration régionale accrue dans notre région. Nous cherchons à cette fin, grâce à des arrangements sous-régionaux, à placer au premier plan de nos délibérations de groupe tous les éléments qui marquent notre situation dans leur moindre détail, afin qu'ils puissent être dûment reconnus, soutenus et traduits dans le cadre plus large du système de l'OEA. Si on veut leur trouver des solutions, les problèmes de notre région doivent d'abord être identifiables et reconnus à la base et ensuite projetés dans une juste perspective, afin de relever le niveau de vie de nos populations pour assurer que celui-ci soit décent et puisse se comparer avec les niveaux de vie qui existent ailleurs.

158. Voilà pourquoi, même dans les limites du CARICOM, nous nous efforçons d'analyser, d'examiner et de projeter les considérations particulières qui caractérisent le groupement des Antilles orientales. Nous cherchons à identifier les peuples et les gouvernements et à faire accepter cette méthode d'approche dans l'arène plus large du CARICOM.

159. Dans cette première déclaration, il est naturel que nous donnions quelques brèves indications concernant les principes de notre politique, qui nous permettront de jouer un rôle dans les délibérations générales de cette assemblée.

160. La pierre angulaire de la politique de mon gouvernement est le caractère sacré que nous attachons à notre désir de connaître les meilleures relations avec tous les Etats de la communauté internationale. Nous sommes très

sensibles à toutes les mesures d'association et d'assistance, individuelles ou collectives, qu'ils pourraient vouloir nous accorder pour cimenter les liens de l'amitié entre notre peuple et les leurs. La seule exception à cette déclaration est notre position générale et engagée selon laquelle nous ne saurions envisager ou entretenir des relations, une association ou des liens quelconques avec tout pays qui pratique le racisme ou l'*apartheid*, ces termes étant pris dans leur sens le plus large. A cet égard, nous notons et soulignons en particulier l'Afrique du Sud et le régime actuel du Zimbabwe. Nous avons pris note des délibérations qui se déroulent actuellement à Londres sur la question du Zimbabwe et des aspirations légitimes de sa population. Nous avons également pris note de la position des Etats de première ligne à cet égard. Nous espérons sincèrement que cette conférence sera fructueuse.

161. Nous appuyerons tout mouvement de libération légitime, reconnu sur le plan régional, qui lutte pour la justice. Nous rejetons toute ingérence dans les affaires d'un Etat quel qu'il soit et toute menace à l'inviolabilité et à la souveraineté territoriale d'un Etat. Nous constatons que la question de Belize se trouve encore dans une impasse. Nous relevons avec satisfaction les efforts déployés par la Barbade et le Royaume-Uni pour surmonter ce problème. Nous nous engageons à appuyer sans relâche l'indépendance immédiate et sans compromis de Belize.

162. Nous savons également que le Royaume-Uni a décidé d'accorder l'indépendance au reste des Etats associés des Antilles, et nous espérons pouvoir accueillir Saint-Vincent parmi les Membres des Nations Unies en cette année même. Nous sommes certains que le Royaume-Uni fait tout son possible pour permettre à Saint-Christophe-et-Nièves et Anguilla et Montserrat de réaliser le choix qu'ils ont manifesté en faveur de l'autodétermination dans les plus brefs délais. Nous continuerons à nous montrer vigilants à cet égard.

163. Il s'impose que je souligne le vœu et l'espoir sincères de mon gouvernement de voir réaliser un nouvel ordre économique international. Nous avons suivi avec une attention soutenue les débats de la CNUCED, le dialogue Nord-Sud et les travaux d'autres instances qui se sont efforcées de faire quelque progrès dans ce sens. Ces réunions ne sont pas seulement importantes, mais vitales pour nous, et, dans la mesure où nos ressources nous le permettent et dans le cadre de nos priorités, nous nous efforcerons d'y participer pleinement et de donner toute l'assistance possible à l'aboutissement favorable de ces débats.

164. Dans ce contexte, nous travaillerons en vue d'une redéfinition des principes, et d'un nouvel engagement pour qu'un nouvel effort soit fait en vue de créer un nouvel ordre économique international. Il est temps de faire notre examen de conscience et de voir où nous allons, à quel prix et pour quelles raisons.

165. Chaque Etat est préoccupé par la question de l'énergie. Les Etats insulaires sont dans une situation particulièrement difficile, puisque toutes nos communications, tous nos contacts avec la communauté internationale sont affectés par le prix élevé de l'énergie. Nous suivrons, en y apportant notre participation, les débats qui aboutiront à la Conférence de l'énergie en 1980, mais nous tenons à dire aujourd'hui d'une façon catégorique que, selon nous, chaque région a la responsabilité et l'obligation de travailler à une solution acceptable et générale du problème de l'énergie.

166. La solution doit trouver sa racine dans tout arrangement régional. La clef du problème se trouve très nettement dans des solutions régionales acceptables, solutions qui peuvent se traduire en une formule internationalement applicable. Négliger et minimiser cette méthode d'approche risquerait de nous désavantager gravement alors que nous nous efforçons de conserver nos structures internes. Cela aura pour autre résultat d'affaiblir — et peut-être de détruire — la paix internationale que nous avons su maintenir et développer jusqu'ici.

167. Le fait que nous sommes un Etat insulaire augmente notre intérêt à l'égard du droit de la mer. Notre tradition réside dans une association avec la mer pour nos communications, nos ressources, notre nourriture. Les richesses des fonds marins et leur exploitation nous intéressent particulièrement, de même que la question de la conservation

des terrains de pêche, celle de la pollution et des méthodes de pêche sans discernement. Nous attendons avec intérêt l'aboutissement favorable de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer et, en temps utile, nous indiquerons notre politique sur des points particuliers.

168. Le peuple et le Gouvernement de Sainte-Lucie désirent exprimer leur reconnaissance particulière au Secrétaire général des Nations Unies, au Président et aux membres du Conseil de sécurité, ainsi qu'à tous les représentants des Etats Membres pour le rôle qu'ils ont joué en rendant possible l'occasion qui m'amène à cette tribune. Nous promettons notre soutien total et notre coopération sans réserve aux Nations Unies dans leur recherche d'une paix constante pour la communauté internationale.

La séance est levée à 17 h 20.